

**DEPARTEMENT DE  
LA HAUTE-SAVOIE**

**REPUBLIQUE FRANCAISE**

**ARRONDISSEMENT  
DE ST-JULIEN-EN-  
GENEVOIS**

**GROUPEMENT LOCAL DE COOPERATION  
TRANSFRONTALIERE  
POUR L'EXPLOITATION DU TELEPHERIQUE DU SALEVE**

**SIEGE : Mairie d'ETREMBIERES – Place Marc Lecourtier  
74100 ETREMBIERES**

**OBJET : Approbation  
de l'avenant n°1 au  
marché de travaux  
2022013L01 de  
réhabilitation de la  
gare basse du  
téléphérique du  
Salève**

**DECISION DE LA PRESIDENTE**

**N° D-2023-10**

- ✓ Vu l'article 6 de la Convention instituant le Groupement Local de Coopération Transfrontalière (GLCT TS) pour l'exploitation du Téléphérique du Salève permettant à la Présidente de recevoir délégation d'une partie des attributions de l'Assemblée ;
- ✓ Vu la Délibération n° A-2022-18 du 30 septembre 2022 portant modification des délégations de l'Assemblée à la Présidente et notamment son paragraphe 19,

Par décision de la Présidente n°2022-05 du 14 avril 2022, le marché de travaux pour la réhabilitation de la gare basse du téléphérique du Salève, lot n°1 intitulé « Curage – Démolitions –Terrassement généraux – Gros œuvre » a été attribué au groupement MONTESSUIT et Fils SA (mandataire)/ BENEDETTI-GUELPA pour un montant de 221 840.00 €HT.

Le marché a été notifié le 20/05/2022.

La société BENEDETTI-GUELPA nous informe de la restructuration de la société, suite à la transmission de son patrimoine soumis au régime des fusions scissions, avec la société CARDEM SAS sous la dénomination commercial BENEDETTI Environnement à compter du 01/01/2023.

Après vérification des pièces transmises, le nouvel opérateur économique dispose des mêmes garanties en termes de capacités économiques, professionnelles et techniques.

Il convient d'acter, par avenant, la cession du marché précité, du groupement MONTESSUIT et Fils SA (mandataire) / BENEDETTI-GUELPA (co-traitant), inscrit au RCS d'ANNECY sous le n° 433 332 996 dont le siège social est situé 81 place Aristide Bergès - 74190 PASSY, au groupement MONTESSUIT et Fils SA (mandataire) / CARDEM (co-traitant) ayant pour nouveau co-traitant la société CARDEM sous le nom commercial BENETTI-ENVIRONNEMENT, immatriculée au RCS de NANTERRE sous le n° 303 890 081 dont le siège social est situé 12/14 rue Louis Blériot -Immeuble Seine Way - 92500 RUEL-MALMAISON.

L'ensemble des droits et obligations résultant du contrat initial est cédé, au nouveau groupement à compter du 01/01/2023. Cette substitution engendre un changement de coordonnées bancaires.

Vu l'extrait du journal d'annonces légales, paru à l'Actu-Juridique, le 16/01/2023, dépt (92), n°654836 ;

Vu l'avenant à la convention de groupement momentané co-signés,

Vu l'article R2194-6 alinéa 2 du Code de la Commande Publique ;

Considérant que la société CARDEM peut assurer toutes les missions se rapportant aux travaux de réhabilitation de la gare basse du téléphérique du Salève et répond aux garanties et conditions initiales de participation du marché.

La Présidente DECIDE :

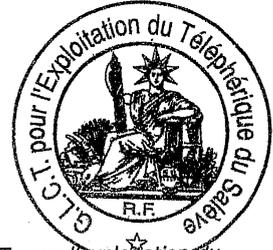
D'AUTORISER la passation de l'avenant n°1 et prend acte de la cession du marché de travaux pour la réhabilitation de la gare basse du téléphérique du Salève, lot n°1 intitulé « Curage – Démolitions

-Terrassement généraux – Gros œuvre », au groupement MONTESSUIT et Fils SA (mandataire)/  
SAS CARDEM (co-traitant) nouveau titulaire, dans les conditions précitées ;

DE SIGNER les pièces de l'avenant de transfert.

La Présidente,  
Anny MARTIN

20 JUIL. 2023



*La présente décision peut faire l'objet d'un recours gracieux devant Madame la Présidente du GLCT pour l'exploitation du téléphérique du Salève dans le délai de deux mois à compter de son affichage ou de sa notification. Un recours contentieux peut également être introduit devant le Tribunal administratif de Grenoble dans le délai de deux mois à compter de la notification de la décision ou de sa date d'affichage, ou à compter de la réponse du GLCT, si un recours gracieux a été préalablement déposé.*